

HAS Dépistage du cancer du sein

- **Population Générale**

Ce « dépistage organisé » s'adresse aux femmes de 50 à 74 ans, qui ne présentent pas de symptôme apparent mais qui, en raison de leur âge, sont les plus susceptibles de développer un cancer du sein.

- **En cas de risque très élevé**

En cas de risque très élevé, il est recommandé de proposer aux femmes atteintes de cancer du sein (ou de l'ovaire), à leurs apparentées au premier degré et à leurs nièces par un frère, une surveillance mammaire identique à celle réalisée chez les femmes ayant une mutation des gènes BRCA 1 ou 2. Jusqu'à ce qu'elle soit actualisée, les modalités de suivi prévoient :

- à partir de l'âge de 20 ans, une surveillance clinique tous les 6 mois

- à partir de l'âge de 30 ans, un suivi annuel par imagerie mammaire (examen par IRM et 1 cliché de mammographie numérique par sein ± échographie en cas de seins denses sur une période s'étalant sur 2 mois maximum). L'examen IRM doit être réalisé en premier pour permettre d'orienter les autres examens en cas d'anomalie détectée. Les situations justifiant d'un suivi radiologique plus précoce sont discutées au cas par cas.

- **En cas de risque élevé**

Pour les femmes dont les antécédents familiaux les placent dans le groupe des femmes à risque élevé, une surveillance radiologique doit être démarrée à un âge fixé en fonction de celui auquel sa parente qui a développé un cancer du sein (parente au premier degré ou nièce par un frère) a été diagnostiquée. La surveillance doit démarrer 5 ans avant l'âge de ce diagnostic.

Les modalités de surveillance doivent être modulées en fonction de l'âge de la patiente :

- avant l'âge de 50 ans (et au plus tôt à partir de 40 ans), une mammographie annuelle (en association éventuelle avec une échographie mammaire) ; les cas justifiant d'un suivi radiologique plus précoce (avec IRM mammaire éventuelle) sont discutés au cas par cas ;
- à partir de 50 ans, une mammographie, en association éventuelle avec une échographie mammaire, est proposée tous les 2 ans (c'est-à-dire participation au programme national de dépistage organisé).